

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-112  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière :  
INSTITUTIONS ET  
VIE POLITIQUE

Sous matière :  
DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS

**OBJET :**  
**DÉSIGNATION DES**  
**DÉLÉGUÉS A**  
**L'ASSOCIATION**  
**DES COMMUNES**  
**DU CANAL DES**  
**DEUX MERS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 22 AVRIL 2026

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 22 AVRIL 2026

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **06 MAI 2026**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 avril 2026  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,  
Maire

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT  
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-  
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,  
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,  
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, FREUDENREICH Patrick,  
VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel,  
SÉMAT Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, DE  
ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,  
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON  
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS  
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

BARBAUD Fabienne donne pouvoir à CHABERT Sabine,  
KICKOFF Gladys donne pouvoir à RATABOUIL Jacqueline,  
PERLES Bruno donne pouvoir à GUIRAUD Philippe,  
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

**Secrétaire :** CHANCROGNE Maëva.

L'assemblée est informée que dans le cadre de l'installation de la nouvelle municipalité, et conformément à l'article L.2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder à la désignation de représentants au sein de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers.

Il convient à cet effet de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il est proposé à l'assemblée de désigner M. Philippe GUIRAUD, titulaire et M. Christophe GIRY, Suppléant pour représenter la commune au sein de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

DESIGNE M. Philippe GUIRAUD, titulaire et M. Christophe GIRY, Suppléant pour représenter la commune au sein de l'Association des Communes du Canal des Deux Mers.

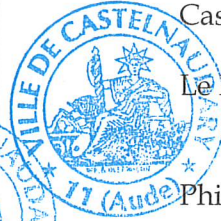
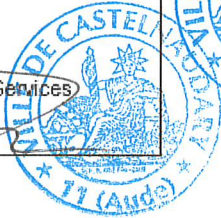
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le <b>30 AVR. 2026</b> Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>30 AVR. 2026</b> Par publication le : <b>06 MAI 2026</b> Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL
---



Castelnaudary, le 28 Avril 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 30/04/2026 Reçu en préfecture le 30/04/2026 Publié le <b>06 MAI 2026</b>	
ID : 011-211100763-20260428-DB2026112-DE	